



COLLOQUE

**LA SIMPLIFICATION
DE LA VIE
DES ENTREPRISES :
BILAN ET
PERSPECTIVES**

**Jeudi 20 novembre 2025
9h-17h**

**Amphi Andrée Michel
MSH Alpes - UGA**

CONTACT

crj@univ-grenoble-alpes.fr | <https://crj.univ-grenoble-alpes.fr>

Les entreprises françaises sont aujourd'hui confrontées à de nombreux défis qui peuvent avoir une influence plus ou moins directe sur leur activité et leurs performances. À l'échelle mondiale, on peut évoquer la concurrence exacerbée entre les entreprises, avec la montée en puissance des entreprises chinoises et plus généralement asiatiques. Celles-ci bénéficient de facilités diverses : subventions, normes environnementales ou sociales moins coûteuses dans leur mise en œuvre, soutien massif des pouvoirs publics, etc. Cette concurrence se double d'un renouveau du protectionnisme américain avec de nouveaux droits de douane imposés, y compris à certaines entreprises françaises.

Au plan interne, la dette publique a atteint un niveau historique. Selon les chiffres de l'INSEE, la balance commerciale est déficitaire depuis une vingtaine d'années. Les différentes enquêtes réalisées auprès des entreprises soulignent unanimement diverses contraintes qui freinent leur activité ou en réduisent l'impact. Il en est ainsi du millefeuille administratif, de procédures complexes à respecter au sein de l'entreprise ou auprès des pouvoirs publics, de normes diverses, environnementales, sociales ou non sociales qui forment autant de contraintes. Les enquêtes publiées par le ministère de l'économie révèlent que 81 % des Français estiment que les normes sont complexes, 50 % des entreprises renoncent aux aides publiques et perdent ainsi une opportunité d'être plus compétitives à cause des procédures complexes. L'analyse de la volumétrie des normes au cours des 25 dernières années conforte ces enquêtes : le volume de normes contenu dans le Code de commerce s'est accru de + 224 % depuis 2002, celui du Code de commerce de +365 % au cours de la même période, celui du Code de la consommation de plus de 333 % pour ne citer que ces exemples.

Au regard de l'ensemble de ces réalités, la recherche des solutions pour faciliter l'activité des entreprises, leur compétitivité et donc la croissance devient un objectif national de premier plan. Elle prend, entre autres, la forme d'une simplification de la vie des entreprises. Certains parlent de cure de simplification, de choc de simplification, voire de mythe de simplification. L'UE s'est également engagée sur ce chantier. Cette recherche est d'autant plus nécessaire qu'elle est liée, au moins en partie, à l'objectif à valeur constitutionnelle d'accessibilité et d'intelligibilité de la règle de droit. Elle est également nécessaire à la réussite du plan France 2030, car la simplification de la vie des entreprises leur permet d'être plus compétitives et de participer pleinement à la réussite de ce plan.

Le colloque vise à faire une analyse des mesures de simplification de la vie des entreprises des vingt-cinq dernières années pour voir dans quelle mesure elles ont atteint les résultats escomptés et quelles solutions futures sont envisageables pour améliorer cette simplification. Il s'agit de mesures hétéroclites qui couvrent plusieurs champs disciplinaires. Elles relèvent à la fois du droit public et du droit privé, du droit procédural et du droit substantiel. Par mesure de simplification, on peut distinguer celles qui concernent le droit substantiel et celles relatives aux procédures, bien que certaines soient à la lisière des deux domaines.

Gérard Anou, responsable scientifique du colloque

Professeur agrégé des facultés de droit, directeur du master droit de l'entreprise, juristes-conseils d'affaires, Université Grenoble Alpes.

8h30 - Accueil café

9h - **Allocution d'ouverture** - Romain Tinière, professeur, Université Grenoble Alpes, codirecteur du Centre de Recherches Juridiques

9h10 - **Propos introductifs** - Gérard Anou, professeur, Université Grenoble Alpes

9H30 PREMIÈRE PARTIE : SIMPLIFIER LE DROIT SUBSTANTIEL

Sous la présidence de Iony Randrianirina, maître de conférences, Université Grenoble Alpes

9H30 APPROCHE GLOBALE

Les rapports entre simplification et libéralisation de la vie des entreprises

Nicolas Mathey, professeur, Université Paris Cité

L'allègement des exigences en matière de durabilité

Jean-Marc Moulin, professeur, Université de Perpignan

Complexité et simplification du droit du numérique dans le domaine économique

François Viangalli, maître de conférences HDR, Université Grenoble Alpes

10h30 - Discussions et pause

11H - APPROCHE SECTORIELLE

La simplification du droit des sociétés

Jean-Christophe Pagnucco, professeur, Université de Caen Normandie, Doyen honoraire de la faculté de droit

La simplification du régime des baux commerciaux

Fabien Kenderian, maître de conférences HDR, Université de Bordeaux

La simplification du statut des TPE

Nathalie Pierre, maître de conférences, Université Grenoble Alpes

12h - 12h15 - Discussions

14H DEUXIÈME PARTIE : SIMPLIFIER LES PROCÉDURES

Sous la présidence de Léo Vanier, professeur, Université Grenoble Alpes

14H - LES DÉMARCHES ET PROCÉDURES LIÉES À LA GESTION DE L'ENTREPRISE

La simplification de la fiscalité des entreprises

Benjamin Ricou, maître de conférences, Université Lyon 3

Une simplification du droit du travail ?

Pierre-Emmanuel Berthier, professeur, Université Lumière Lyon 2

La simplification du droit des procédures collectives

Adrien Bezert, professeur, Université de Bourgogne

15h - Discussions et pause

15H30 - LES AUTRES MESURES DE SIMPLIFICATION

La facilitation de l'accès des entreprises à la commande publique et aux propriétés publiques

Fanny Tarlet, professeur, Université de Montpellier

La facilitation de la transmission d'entreprise

François Hilaire, délégué du CRA (Cédants Repreneurs d'Affaires)

La gouvernance algorithmique des entreprises

Iony Randrianirina, maître de conférences, Université Grenoble Alpes

16h30 - Discussions

16h45 - Clôture